

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULNOT DU 07 MARS 2026 à 18H30

Présents : Messieurs Jean-François RIBIERE ; Jean-Marie ROPP ; Patrick STRAUSS ; UTTEWILLER Gilles ; Gilles GOSZKA

Mesdames Mahsa SCHWARTZWALDER ; Claudine GOUSSET ; Sylviane BARROCAS

Absents : Nathalie DONZE ; Adeline ARNOULD ; Béatrice MONNIER ; Antoine DALLONS ; BAZELIN Régis ; Karine LEMAZO ; Céline VAN DER HEYDEN

Secrétaire de séance : Claudine GOUSSET, élue à l'unanimité

## 1. Réexamen des délibérations concernant les deux chemins de servitude.

Il est expliqué que la SCI La Scierie (M et Mme PANNOUX Hervé) et M et Mme RIBIERE Jean-François souhaitent céder à la commune les deux parcelles suivantes :

- ZD 233, d'une capacité de 132 m<sup>2</sup>
- ZD 232, d'une capacité de 282 m<sup>2</sup>

ceci pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'acquisition de ces deux parcelles.

M. le Maire, étant partie prenante, ne participe pas au vote.

➤ **Approuvé à l'unanimité (07/07)**

## 2. Vote des CFU 2025 de l'ensemble des budgets communaux.

Le maire explique à l'assemblée que ce vote doit être reporté à la prochaine réunion de Conseil, les CFU n'étant pas finalisés.

## 3. Affectations de résultats 2025 de l'ensemble des budgets.

Les CFU n'étant pas encore validés par la trésorerie, les affectations de résultats seront votées à la prochaine réunion de Conseil.

## 4. Dissolution du budget lotissement.

Le Maire rappelle la précédente délibération dans laquelle il avait présenté le projet de la SCI la CROZE d'une résidence SENIOR sur les terrains situés au lieu-dit « La Combe » parcelle cadastrée ZD 215.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de dissoudre le budget lotissement car les terrains sont vendus sans viabilisation et le projet initial de lotissement est aujourd'hui annulé.

➤ **Approuvé à l'unanimité (08/08)**

## 5. Divers

Sans objet.

Séance levée à 20h30.

Fait à Saulnot le 09/03/2026

Le Maire, Jean-François RIBIERE

